

Audience de l'APLettres par M. Matthieu Lahaye, conseiller « discours, mémoire, culture, langues régionales » du ministre, le lundi 28 mai 2018.

L'APLettres était représentée par son président, Romain Vignest.

Étaient également présents Bertrand Cavayé, adjoint au chef du bureau des contenus d'enseignement et des ressources pédagogiques, et Muriel Grébert, chargée d'études au bureau des contenus d'enseignement et des ressources pédagogiques.

L'entretien, d'un peu plus d'une heure, s'est déroulé dans une atmosphère cordiale ; nous avons trouvé en M. Lahaye un interlocuteur attentif, précis et enthousiaste.

La discussion a d'abord porté sur la situation des langues anciennes au Collège, au sujet desquelles M. Lahaye fait d'emblée remarquer que la possibilité d'un horaire de trois heures hebdomadaires a été rétabli en quatrième et en troisième. Nous déplorons précisément qu'il n'en soit pas ainsi dans un grand nombre d'établissements, y compris dans des collèges dont les sections de latinistes ou d'hellénistes sont bien peuplées ; en effet, la circulaire du 24 janvier 2018, comme l'arrêté du 16 juin 2017, dispose que les langues anciennes au collège sont enseignées « dans la limite » de trois heures hebdomadaires : maints chefs d'établissement hostiles aux humanités (nous rappelons les déclarations frondeuses du SNPDEN et sa réécriture provocatrice de la circulaire du 25 janvier), appuyés par les représentants de la FCPE ou de collègues espérant récupérer à leur profit une part de la dotation complémentaire, ont argué de ces trois mots pour maintenir l'horaire de la réforme ; nous rappelons à cet égard notre demande, afin de mettre un terme définitif à toute contestation, de voir pris sur la DHG et fléché les horaires de grec et de latin. M. Lahaye souligne d'abord les problèmes que poserait au ministère le fléchage des horaires de latin et de grec dans la DHG : il entraînerait la même revendication de la part de multiples enseignements optionnels ; nous répondons que tous les enseignements ne peuvent invoquer l'ancienneté et l'universalité sur le territoire de nos enseignements. Étant donné la tension qui a résulté de la réforme du collège sous le précédent gouvernement, le ministre a préféré convaincre plutôt qu'imposer. Aussi faut-il considérer son action du ministre dans la durée, n'en pas juger une photographie, mais l'appréhender comme un film. D'ores et déjà, ce sont 25 000 latinistes en plus qu'a compté le collège à la rentrée 2017, le but étant d'atteindre rapidement une progression à deux chiffres ; les recteurs ont des instructions et feront chacun état de l'avancée de ce chantier dans leur académie. Nous prenons acte et faisons crédit au ministre de sa conviction, mais nous soulignons que le maintien de la formule délétaire « dans la limite de » n'en est que plus incompréhensible ; notre interlocuteur, qui croit y voir la reconduction malheureuse d'une tournure figurant dans les textes modifiés par la circulaire, note le problème et promet de le traiter.

Il attire alors notre attention sur le rétablissement d'un CAPES lettres/lettres classiques, constitué d'épreuves renouvelées et pertinentes (une version grecque, une version latine, un commentaire de texte), et sur l'importance pédagogique et politique de cette mesure ; nous répondons que la mesure ne nous a pas échappé et que nous nous en félicitons. Comme M. Lahaye aborde ensuite la question de la certification en latin ou en grec, ouverte aux professeurs de philosophie, lettres modernes, histoire-géographie et langues vivantes, nous exprimons nos réserves et nos craintes qu'elle ne fragilise les concours de recrutement en lettres classiques ; M. Lahaye nous répond que les départs en retraite massifs et le difficile recrutement en lettres classiques ont rendu cette mesure indispensable pour maintenir le vivier d'élèves en assurant la continuité des enseignements, car la réouverture d'une section après une interruption est toujours très incertaine ; il souligne que cette certification sera adossée à une vraie formation et que vraisemblablement ses titulaires n'enseigneront que quelques heures, jamais au dépens du poste de lettres classiques momentanément dépourvu.

L'échange porte alors sur le lycée et le baccalauréat. L'APLettres, qui avait, aussitôt les premiers projets connus, déploré l'absence et demandé la création d'une spécialité latin et d'une spécialité grec, se félicite d'avoir été entendue, ainsi que pour la création d'une spécialité de littérature en langue étrangère qu'elle avait également réclamée. M. Lahaye nous assure en outre que la possibilité sera assurée aux

lycéens qui le souhaitent de suivre les enseignements de latin et de grec, soit en cumulant deux options facultatives, soit en cumulant une spécialité et une option. Nous exprimons en revanche nos réserves sur la spécialité « humanités, littérature, philosophie », attelage qui nous paraît épistémologiquement problématique, puisqu'il associe une discipline qui contextualise les idées à une discipline qui transcende les contextes ; nous craignons en outre, pour les lettres, qu'elles soient cantonnées à la rhétorique, pour la philosophie, qu'elle dérive vers l'histoire des idées. M. Lahaye nous explique qu'il s'agit, à travers cette spécialité, de mettre en œuvre une approche philologique conforme à la perspective humaniste dans laquelle le ministre veut réinscrire le lycée. Nous approuvons ce dessein mais jugeons qu'une association entre histoire et littérature l'eût à notre sens mieux servi. Nous en profitons pour dire combien nous avons apprécié l'écoute de Mme Ayada quand elle a reçu l'APLettres et combien nous convient, en ce qui concerne le français, la note du CSP publiée le 7 mai dernier. Enfin, à notre regret que l'histoire ne prenne pas une place plus importante et plus diverse dans le nouveau lycée, notamment à travers des enseignements d'histoire médiévale ou moderne, il nous représente que le CSP est libre dans ses propositions et que le choix de François Hartog est clairement un signe d'ouverture sur les autres périodes de l'histoire.

Nous terminons en réitérant, à propos de la classe de seconde, nos préconisations : la suppression des enseignements d'exploration, dont nous rappelons la pauvreté et la perversité, et l'institution d'une option obligatoire, à choisir entre une liste d'enseignements technologiques et une liste, restreinte, d'enseignements généraux (latin, grec, LV3, enseignements artistiques), sans préjudice du choix pour les élèves qui le souhaitent d'une option facultative : cette simplification, justifiée pédagogiquement et scientifiquement, et avantageuse d'un point de vue administratif, limiterait considérablement l'évaporation des effectifs de latin et de grec entre la troisième et la seconde et permettrait la reconstitution de véritables cursus littéraires.

L'échange s'achève sur l'évocation de la dimension méditerranéenne de notre pays, à laquelle l'APLettres est attachée, s'est intéressée (*La Langue française et la Méditerranée* sera envoyé à M. Lahaye). M. Lahaye conclut en soulignant encore les tensions nées de réforme du collège et nous précise qu'en novembre ou en décembre un bilan de la rentrée sera dressé.

Nous le remercions de son accueil et espérons pouvoir inscrire cet échange dans la durée.